

Comité de suivi SAUVADET du 7 mai 2015**ORDRE DU JOUR****- Bilan statistique des recrutements Sauvadet clos et en cours (documents 1 et 2) :**

- Recrutements réservés Sauvadet : bilan (tableau SDS) → **document 1** ;
- Premières données statistiques sur les concours réservés en cours → **document 2**.

- Prochaines ouvertures en mai-juin 2015 (documents 3) :

- Adjoint(e) technique des administrations de l'État branche d'activité « métiers d'art »

- Epreuves des concours réservés dans le corps des ingénieurs d'études et des chefs de travaux d'art (document 4 et 5) :

- Ingénieur(e) d'études (**document 4 + dossier RAEP**)
- Chef(fe) de travaux d'art (**document 5**)

- Point sur les recrutements qui ouvriront en septembre-octobre 2015 (document 6) :

- Informations sur les corps suivants :
 - + Attaché(e) informaticien d'administration de l'Etat, en qualité d'analyste
 - + Attaché(e) informaticien d'administration de l'Etat, en qualité de programmeur de système d'exploitation
 - + Secrétaire administratif(ve) programmeur de classe normale
 - + Ingénieur(e) d'études
 - + Inspecteur(trice) et conseiller(ère) de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle
 - + Ingénieur(e) des services culturels et du patrimoine
 - + Professeur(e) des écoles nationales supérieures d'art
 - + Chef(fe) de travaux d'art.

- Prochaines consultations des représentants du personnel (corps de catégorie A) (document 7) :

- Maître-assistant des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- Conservateur(trice) du patrimoine.

- Questions diverses

Document 1

catégorie	grades ouverts aux recrutements réservés	session	date délib jury	candidats				lauréats			stage					nb d'agents nommés alors qu'ils étaient sortis des effectifs			
				nb d'éligibles « cibles »	inscrits validés	présents à l'épreuve	% présents/éligibles	nb	âge moyen	% éligibles	% candidats présents	date nomination en qualité de stagiaire	durée du stage	nb d'agents nommés stagiaires	nb d'agents ayant renoncé à leur nomination		nb d'agents n'ayant pas pu être nommés (conditions FP : nationalité, etc.)	% nominations/lauréats	
C	adjoint administratif de 2ème classe	2013	10/02/14	156	46	44	28,21%	42		26,92%	95,45%	01/09/14	6 mois	36	6	0		85,71%	3 (DRAC, Orsay, Laovre)
	adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2ème classe	2013	26/09/13	123	73	71	57,72%	71		57,72%	100,00%	01/04/14	6 mois	71	0	0		100,00%	2 (CMN)
	adjoint technique de 2ème classe (spécialité technique)	2013	11/02/14	67	26	26	38,81%	26		38,81%	100,00%	01/09/14	6 mois	23	2	1		88,46%	0
	adjoint technique principal de 2ème classe (métiers d'art)	2015		12									une année						
	totaux/moyennes				358	145	141	41,58%	139		41,15%	98,48%			130	8	1		91,39%
B	secrétaire administratif de classe normale	2014	27/06/14	389	89	80	20,57%	70	39,57	17,99%	87,50%	01/01/15	une année	65	5	0		92,86%	0
	secrétaire administratif de classe normale programmeur	2015		19									une année						
	secrétaire de documentation de classe normale	2014	27/05/14	33	20	19	57,58%	17	43,38 en cours	51,52%	89,47%	01/01/15	une année	16	1	0		94,12%	0
	technicien d'art de classe normale	2015		65	12	10	15,38%	10					une année		agents en cours de recrutement, données en cours d'établissement				
	technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale	2014	27/05/14	108	11	10	9,26%	8	40,86	7,41%	80,00%	01/01/15	une année	7	le 8ème lauréat a sollicité le report de sa nomination à juin 2015 (en cours de formation)				
				2014	23/06/14		11	1	1	9,09%	100,00%	01/01/15	une année	1	0	0		100,00%	0
totaux/moyennes				625	133	120	22,38%	106	41,27	21,50%	89,24%			89	6	0		96,74%	0
totaux recrutements catégorie C et B :				983	278	261	31,98%	245		31,33%	93,86%			219	14	1		94,07%	5

catégorie	grades ouverts aux recrutements réservés	Titularisation					Observations
		Nb d'agents titularisés	Nb d'agents bénéficiant d'une prolongation de stage	Nb d'agents titularisés après prolongation	Nominations différées		
C	adjoint administratif de 2ème classe						Tous les agents ont été titularisés. A noter, sur l'ensemble des agents titularisés, un agent a fait l'objet d'une prolongation de stage de 6 mois Deux prolongations de stage en raison d'une quotité de travail de 70 % et une prolongation de stage de 3 mois. Une personne nommée tardivement en raison de problème de nationalité examen professionnalisé en cours d'organisation
	adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2ème classe	71	0	0			
	adjoint technique de 2ème classe				1		
	adjoint technique principal de 2ème classe** (métiers d'art)	17	3				
B	secrétaire administratif de classe normale						nominations en tant que stagiaire en cours Stages en cours
	secrétaire administratif de classe normale <i>programmeur</i>						
	secrétaire de documentation de classe normale						
	technicien d'art de classe normale						
	technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale						
	technicien de recherche de classe normale						

catégorie	grades ouverts aux recrutements réservés	rémunération nette mensuelle ETP						différentiel rémunération ANT/titulaire nette mensuelle (sans conversion en ETP)		
		gain : nb d'agents	perte : nb d'agents	sans incidence : nb d'agents	% agents avec gain	% agents avec perte	delta moyen mensuel (en net)	fourchette		fourchette
C	adjoint administratif de 2ème classe	11	17	8	30,56%	47,22%	- 57,17€	461,25 €	159,59 €	
	adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2ème classe	55	14	2	77,46%	19,72%	+ 64,41€	192,77 €	251,27 €	
	adjoint technique de 2ème classe	16	7	0	69,57%	30,43%	+ 31,61€	168,42 €	225,51 €	
	adjoint technique principal de 2ème classe** (métiers d'art)									
		moyenne : 59,20%						32,46%		
B	secrétaire administratif de classe normale	22	33	10	33,85%	50,77%	70€	258,81 €	140,43 €	507,40 €
	secrétaire administratif de classe normale <i>programmeur</i>									
	secrétaire de documentation de classe normale	4	11	1	25,00%	68,75%	-63,34€	260,48 €	151,90 €	501,81 €
	technicien d'art de classe normale									
	technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale	2	5	0	28,57%	71,43%	-47,55 €	269,56 €	124,59 €	595,38 €
		0	1	0	0,00%	100,00%	83,96 €	83,96 €	0,00 €	idem
		moyenne : 21,85%						72,74%		
		40,52%						52,60%		

Premières données statistiques sur les concours réservés en cours au 7 mai 2015

Catégorie	Corps et grades ouverts	Session au titre de laquelle le recrutement est ouvert	Nombre d'éligibles	Nombre d'inscrits	Nombre de postes	Nombre brut d'inscrits	Nombre d'inscrits éligibles = nombre de postes
A	Attaché(e) d'administration de l'Etat	2015	709	174	174		
	Chargé(e) d'études documentaires des ministères de la culture et de l'éducation nationale	2015	172			67 inscrits pour la période d'inscription janvier-février / 58 inscrits pour la période mars-avril	en cours de fiabilisation

ADJOINT(E) TECHNIQUE DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT – BRANCHE D'ACTIVITE « METIERS D'ART »
EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ « LOI SAUVADET »

Dates des inscriptions	Nombre de candidats éligibles	Formation des candidats à l'épreuve orale	Retour du dossier RAEP	Date de l'épreuve orale	Admission
5 mai – 9 juin 2015	9	Octobre 2015	30 novembre 2015	Décembre 2015	Décembre 2015

NATURE DE L'EPREUVE :

Arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature de l'épreuve et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé pour l'accès aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat pris en application des articles 7 et 8 du décret n° 2012-631.

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission permettant la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son parcours professionnel, les réalisations techniques et les travaux effectués aux cours de la carrière, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury permettant d'apprécier les compétences professionnelles, les connaissances techniques dans la spécialité du candidat et les connaissances sur les missions et l'organisation de son service.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient pas au moins une note, fixée par le jury, égale ou supérieure à 8 sur 20.

Durée totale de l'épreuve : 20 minutes.

NATURE DE LA FORMATION :

- Une journée de méthodologie pour le dossier RAEP + une journée de présentation à l'oral.
- Deux journées sur la présentation des missions et de l'organisation du MCC.

LA BRANCHE D'ACTIVITE ET LES SPECIALITES CONCERNEES :

Branche d'activité métiers d'art :

Spécialités :

- installateur-monteur d'objets d'art : 2 agents éligibles ;
- jardinier d'art : 5 agents éligibles ;
- photographe : 1 agent éligible ;
- relieur-doreur : 1 agent éligible.

INGENIEURS D'ETUDES

CONCOURS RESERVE « LOI SAUVADET »

Dates des inscriptions	Nombre de candidats éligibles	Formation des candidats à l'épreuve orale	Retour du dossier RAEP	Date de l'épreuve orale	Admission
Septembre – octobre 2015	28		En cours de détermination		

NATURE DE L'EPREUVE :

une épreuve d'admissibilité qui consiste en l'évaluation d'un dossier établi par les candidats en vue de la reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle. Outre la qualité formelle du dossier, le jury vérifie l'adaptation du parcours de formation et des acquis de l'expérience professionnelle du candidat par rapport à la branche d'activité professionnelle au titre de laquelle le candidat concourt.

En vue de cette épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le modèle de ce dossier ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère de la culture et de la communication.

Le jury attribue à chaque dossier une note de 0 à 20. A l'issue de cette évaluation, le jury établit la liste alphabétique des candidats déclarés admissibles. Seuls peuvent être déclarés admissibles les candidats ayant obtenu à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20. coefficient 1

Une épreuve d'admission qui consiste en une épreuve orale d'une durée maximale de trente minutes. Elle doit permettre au jury d'apprécier la valeur professionnelle des candidats et leur aptitude à exercer les fonctions normalement dévolues aux ingénieurs d'études.

Elle débute par la présentation orale par le candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, de son dossier établi en vue de la sélection pour l'admissibilité. Cette présentation se poursuit par un entretien portant notamment sur la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel interne et externe ainsi que ses projets et motivations professionnels. Le jury pourra demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie professionnelle courante.

L'épreuve d'admission est notée de 0 à 20.

A l'issue de l'épreuve, le jury dresse la liste des candidats admis classés par ordre de mérite.

Nul ne peut être déclaré admis s'il a obtenu une note inférieure à 8 sur 20 à l'épreuve orale.

NATURE DE LA FORMATION:

- Une journée de méthodologie pour le dossier RAEP + une journée de présentation à l'oral.
- Deux journées sur la présentation des missions et de l'organisation du MCC

CHEF(FE) DE TRAVAUX D'ART
CONCOURS RESERVE « LOI SAUVADET »

Dates des inscriptions	Nombre de candidats éligibles	Nombre de candidats inscrits par branche professionnelle	Formation des candidats à l'épreuve écrite	Date de l'épreuve écrite	Formations des candidats à l'épreuve orale	Retour du dossier RAEP	Dates de l'épreuve orale	Admission
Septembre-octobre 2015	24							
En cours de détermination								

NATURE DES EPREUVES : Arrêté d'organisation des épreuves en cours de réalisation

Épreuve d'admissibilité	L'épreuve d'admissibilité obligatoire consiste en la rédaction d'une note relative à une question d'expertise professionnelle selon les branches professionnelles et les domaines d'activités fixés par l'arrêté du 6 novembre 1995.	Durée : 3 heures ; coefficient : 2
Épreuve d'admission	L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec un jury d'une durée de trente minutes visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux chef(fe)s de travaux d'art du ministère ou de l'autorité concernée et les compétences acquises lors de son parcours professionnel. L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, en particulier ses activités présentes. Cet exposé doit lui permettre de présenter les principales missions exercées et les compétences mises en œuvre ainsi que ses éventuelles fonctions d'encadrement. Le candidat indique également les formations professionnelles dont il a bénéficié et qui lui paraissent illustrer le mieux les compétences acquises dans son parcours professionnel. L'entretien se poursuit par un échange avec le jury portant sur la valorisation des compétences et aptitudes professionnelles acquises par le candidat. Le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances des techniques et à leur évolution. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien	Durée : 30 minutes ; coefficient 3

	avec la vie professionnelle.	
--	------------------------------	--

NATURE DE LA FORMATION :

Deux journées concernant la méthodologie et une journée d’entraînement.

Deux jours consacrés à la méthodologie de l’oral et de la constitution du dossier RAEP.

Point sur les recrutements qui ouvriront en septembre-octobre 2015

Corps	Nombre d'éligibles	Arrêté d'organisation	Formation des candidats à l'épreuve écrite	Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	Formation des candidats à l'épreuve orale	Retour du dossier RAEP	Date de l'épreuve orale	Admission
Attaché(e) informaticien d'administration de l'Etat,, en qualité d'analyste	191	interministériel			En cours d'élaboration			
Attaché(e) informaticien d'administration de l'Etat, en qualité de programmeur de système d'exploitation								
Secrétaire administratif(ve) programmeur de classe normale	19	interministériel			En cours d'élaboration			
Ingénieur(e) d'études	45	en cours d'élaboration			En cours d'élaboration			
Chef(fe) de travaux d'art	24	en cours d'élaboration			En cours d'élaboration			
Inspecteur(trice) et conseiller(ère) de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle	31	En relecture à la DGAFP	Novembre 2015 et mi-janvier 2016	Fin janvier 2016	févr-16	Mi-mai 2016	Début juin 2016	Juin 2016
Ingénieur(e) des services culturels et du patrimoine	179	En relecture à la DGAFP	Novembre 2015 et mi-janvier 2016	Fin janvier 2016	févr-16	Mi-mai 2016	Début juin 2016	Juin 2016
Professeur(e) des écoles nationales supérieures d'art	144	En relecture à la DGAFP A noter : suppression de l'épreuve de langue comme demandé lors du précédent comité suivi Sauvadet	/	Début février 2016	févr-16	Mi-mai 2016	Début juin 2016	Juin 2016

Ces dates sont susceptibles d'évolution en fonction du calendrier du SIEC

**PROCHAINES CONSULTATIONS DES REPRESENTANTS DU
PERSONNEL (CORPS DE CATEGORIES A)**

Corps	Nombre d'éligibles	Arrêté d'organisation/ Nature des épreuves	Date de la consultation des représentants du personnel
Maître-assistant des écoles nationales supérieures d'architecture	34	Réflexion et concertation à mener	En cours de détermination
Conservateur(trice) du patrimoine	9	Réflexion et concertation à mener	En cours de détermination